

Maintien à domicile

Le C.C.A.S. dispose de services destinés à aider et à accompagner les personnes à leur domicile. Le service de soins infirmiers à domicile a pour mission d'éviter l'hospitalisation ou de faciliter le retour à domicile, de prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé.

Téléassistance

La ville de Libourne s'engage pour le maintien à domicile

Vous êtes retraité à faible revenu, en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap, d'isolement ou de dépendance.

Bénéficiez d'une aide financière*!

*Sous conditions de revenus / valable pour les installations de téléassistance à partir du 1er Janvier 2018
Liste des pièces constitutives du dossier de demande d'aide financière (à remettre au CCAS de Libourne)

- Pièce d'identité
- Justificatif des ressources des 3 derniers mois
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Facture acquittée de l'installation du dispositif de téléassistance
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Contactez le CCAS (Centre Communal d'Action Social)

146 rue du Président Doumer – 33503 Libourne Cedex

contactevaluation@libourne.fr

05 57 55 33 70

Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) 

Service d'évaluation et d'information à domicile 

Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D)



Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D)



Équipe Spécialisée Alzheimer (E.S.A)



Service Communautaire de Portage de repas à domicile



Transport de personnes à mobilité réduite



Habitat Durable : des solutions et des aides adaptées à chacune des situations



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h